

Expérimentation d'un programme de prévention de la perte d'autonomie axé sur le dépistage multidimensionnel du déclin

Le programme ICOPE de l'OMS préconise des parcours de soins intégrés pour les seniors reposant sur une démarche de prévention structurée. L'approche est fonctionnelle, déterminée par l'évaluation et le suivi des capacités intrinsèques (locomotion, état nutritionnels, santé mentale, cognition, audition, vision). Dans le cadre du dispositif des expérimentations pour l'innovation en santé de l'article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018, le Ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ont lancé conjointement un appel à manifestation d'intérêt qui a permis de présélectionner 9 candidats en décembre 2020 et de construire avec eux le cahier des charges de l'expérimentation. Le modèle organisationnel défini vise la population des seniors de 60 ans et plus, en amont de la perte d'autonomie, avec une priorisation sur les seniors en situation de vulnérabilité. La démarche est structurée par le recours à des tests standardisés et des outils numériques support. Elle recherche la participation active des seniors. Le déploiement s'appuie sur des organisations pluri professionnelles d'acteurs de soins primaires. Le modèle économique repose sur le financement des actions innovantes de la démarche.

Le présent **appel à candidatures** vise à sélectionner un panel complémentaire jusqu'à 3 candidats (population maximum total additionnelle ciblée ICOPE : 15 000 seniors), pour participer à l'expérimentation durant une période d'environ 2 ans.

Les candidats sont invités à renseigner le dossier de candidature ci-joint et à le transmettre par voie électronique au plus tard le 12 mars 2022 à l'adresse icope@sante.gouv.fr ainsi qu'à leur ARS (voir adresses en annexe).

Table des matières

I.	ENGAGEMENT DES CANDIDATS RETENUS	3
II.	MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION	3
2.1.	Dossier de candidature	3
2.2.	Critères de recevabilité et de sélection.....	4
2.3.	Modalités de dépôts des candidatures	6
2.4.	Procédure de sélection des candidatures et calendrier.....	6
ANNEXE 1		7
Dossier de candidature		7
ANNEXE 2		17
Contacts régionaux (ARS).....		17

I. ENGAGEMENT DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats retenus s'engagent à participer activement à l'expérimentation sur la base de son cahier des charges et son calendrier et à contribuer à la transmission des informations nécessaires au suivi et à l'évaluation nationale de l'expérimentation. La date de fin d'expérimentation sera identique pour tous les expérimentateurs quel que soit la date de leur démarrage.

Pour la mise en œuvre de l'expérimentation, il est également demandé d'élaborer un plan d'actions opérationnel avec un calendrier indicatif comme indiqué dans le cahier des charges de l'expérimentation. Cette feuille de route sera transmise à l'équipe-projet nationale dans les 4 mois.

Des conventions seront signées entre chaque porteur expérimentateur du projet et la CNAM (Caisse nationale de l'Assurance maladie) : ces documents formaliseront les circuits de facturation et préciseront les engagements des différentes parties. Les prestations dérogatoires pourront être versées à des structures concentratrices désignées par les porteurs.

II. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

2.1. Dossier de candidature

Les équipes peuvent candidater en renseignant le dossier annexé.

Les éléments portés au dossier de candidature doivent permettre d'apprécier la correspondance du projet avec les critères de recevabilité et de sélection décrits plus loin.

Ils doivent notamment **démontrer l'adéquation entre le projet et les conditions de mise en œuvre décrites dans le cahier des charges.**

Ils doivent par ailleurs clairement **mettre en évidence les apports nouveaux proposés** à l'expérimentation en se référant aux critères de sélection précisés ci-dessous.

2.2. Critères de recevabilité et de sélection

Critères de recevabilité

L'équipe nationale appréciera, avec l'avis des ARS et les directions de la coordination de la gestion du risque du réseau de l'Assurance-maladie (DCGDR) concernées, la recevabilité des candidatures au regard des critères suivants :

Respect de la procédure

- Respect des délais de transmission
- Complétude du dossier
- Adéquation du projet avec les objectifs du projet ICOPE

Correspondance au profil attendu

- Projet reposant sur un collectif d'acteurs pluri professionnels constitué avec un ancrage en soins primaires en lien avec une ou plusieurs CPTS (ou projets de CPTS ou structures d'exercice coordonné en l'absence de CPTS)
- Un porteur identifié
- Un territoire d'intervention défini et un effectif prévisionnel d'inclusion de seniors
- Le ciblage d'une population de seniors sur le temps de l'expérimentation

Adéquation du projet au cahier des charges de l'expérimentation

- Conformité aux prévisions de déroulement des étapes innovantes de la démarche
- Cohérence avec la population cible (en amont de la perte d'autonomie) avec priorisation des seniors dits « en situation de vulnérabilité » selon les critères précisés dans le cahier des charges
- Adéquation du profil des acteurs prévus (dont les médecins généralistes et infirmiers), du partenariat du projet et des articulations

Critères de sélection

La sélection des candidatures s'appuiera sur les critères suivants dans l'optique de compléter le panel des participants pour une représentation diversifiée et équilibrée des modèles d'organisation et des contextes territoriaux :

Maturité du projet et capacité d'engagement rapide dans l'expérimentation

- Pré existence d'un partenariat sanitaire et social facilitant le démarrage et la démarche d' « aller vers »
- Conduite du projet territorial organisée et décrite
- Maturité du contexte numérique permettant d'intégrer rapidement un outil numérique support en lien avec les outils e-parcours régionaux

Apport complémentaire du contexte ou du projet territorial

- Région apportant des éléments de territoire complémentaires, avec une attention particulière pour l'Outremer (la sélection de territoires d'Outremer constituera le critère de sélection prioritaire)
- Complémentarité supplémentaire
 - sur le plan numérique (intégration ou articulation avec d'autres outils de prévention pré existants)
 - sur la stratégie d' « aller vers » (en mobilisant par exemple les services de secours)
 - sur la mobilisation des ressources d'aval (par exemple dans l'articulation avec les programmes des conférences de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie)

Avec l'avis des ARS et des DCGDR concernées, l'équipe projet nationale examinera l'opportunité des dossiers recevables et transmettra une proposition sur les candidatures au comité technique de l'innovation en santé. Celui-ci émettra un avis sur les candidatures dans les conditions prévues par le décret n°2018-125² qu'il transmettra aux ministres chargés de la sécurité sociale et de la santé. Les candidatures alors retenues feront l'objet d'un arrêté ministériel.

Les candidatures non retenues recevront une notification de la décision.

² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036635859>

2.3. Modalités de dépôts des candidatures

Chaque équipe souhaitant candidater devra renseigner le dossier de candidature joint.

Les dossiers seront déposés par voie électronique aux deux adresses suivantes : icope@sante.gouv.fr ainsi qu'aux adresses mails de leur agence régionale de santé indiquées en annexe, en mentionnant en objet : « Appel à candidature ICOPE - candidature ».

Des demandes d'information et de précision peuvent être transmises à la même adresse icope@sante.gouv.fr en mentionnant en objet : « Appel à candidature ICOPE – demande d'information ».

Toute candidature reçue hors délais ne sera pas considérée comme recevable.

2.4. Procédure de sélection des candidatures et calendrier

Décembre 2021	⇒ Publication du cahier des charges et de l'appel à candidatures
Jusqu' au 12 mars 2022	⇒ Les équipes remplissant les critères de recevabilité ci-dessus et d'éligibilité figurant dans le cahier des charges (VII), peuvent candidater, par voie électronique , aux adresses dédiées de leur agence régionale de santé indiquées en annexe 2 ainsi qu'à l'adresse suivante: icope@sante.gouv.fr en mentionnant en objet : « Appel à candidature ICOPE – candidature »
Du 12 mars 2022 à Avril 2022	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Instruction des candidatures conjointement par l'équipe-projet nationale et les ARS concernées (des compléments d'information pourront être demandés aux porteurs de projet) ⇒ Sélection des candidats retenus ⇒ Validation par le comité technique de l'innovation en santé
Avril-mai 2022	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Communication des résultats de l'instruction des dossiers aux équipes ⇒ Arrêté des ministres en charge de la santé et de la sécurité sociale et publication de la liste des projets retenus sur les sites internet du Ministère des solidarités et de la santé, et de l'Assurance Maladie
A partir de mai ou juin 2022	⇒ Conduite des expérimentations (mise en œuvre, suivi, démarche évaluative)

ANNEXE 1

Dossier de candidature

Dossier de candidature à compléter et à renvoyer avant le 13 mars 2022 :

- Aux adresses mails de votre Agence régionale de santé figurant en annexe 2
- Et à l'adresse suivante : icope@sante.gouv.fr

Mentionner en objet du message : « Appel à candidature ICOPE – candidature »

DOSSIER DE CANDIDATURE

Nature de la structure porteuse du projet

- Dénomination de la structure :
- Raison sociale :
- Statut juridique :
- Numéro FINESS juridique et géographique :
- Adresse :
- Région :

Contact(s)

Il s'agit ici du ou des principaux interlocuteurs (plusieurs contacts possibles)

Contact 1

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :
- Signature :

Contact 2

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :
- Signature :

Coordonnées des partenaires

Structure

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :

Structure

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :

Structure

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :

Structure

- Nom et Prénom :
- Profession :
- Numéro de téléphone :
- Adresse mail :

Description des éléments du contexte territorial utiles au projet :

Description synthétique de la structure porteuse (et de la CPTS ou des CPTS partenaires si elles ne sont pas la structure porteuse) :

Historique, lieu(x) d'implantation, typologie de la population, volume populationnel de la ou des CPTS dont le volume de la population des 60 ans et plus...

Description du projet de mise en œuvre de l'expérimentation :

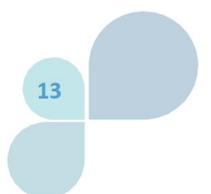
Territoire(s) d'intervention, volume populationnel, effectif prévisionnel d'inclusions :

Acteurs des différentes étapes :

Projet de stratégie d' «aller vers » :

Partenariat d'aval :

Contexte numérique :



Attentes envers l'expérimentation et cohérence avec le projet de santé mis en œuvre par le porteur, justifiant le souhait de participer à la mise en œuvre de l'expérimentation

Gouvernance envisagée pour permettre la mise en œuvre et le suivi du projet

Eventuels partenaires financiers

Commentaires libres

ANNEXE 2

Contacts

ARS Auvergne Rhône-Alpes	ARS-ARA-ART51@ars.sante.fr
ARS Bourgogne-Franche-Comté	ARS-BFC-ART51@ars.sante.fr
ARS Bretagne	ARS-BRETAGNE-ART51@ars.sante.fr
ARS Centre-Val de Loire	ARS-CVL-ART51@ars.sante.fr
ARS Corse	ARS-CORSE-ART51@ars.sante.fr
ARS Grand-Est	ARS-GRANDEST-ART51@ars.sante.fr
ARS Guadeloupe	ARS-GUADELOUPE-ART51@ars.sante.fr
ARS Guyane	ARS-GUYANE-ART51@ars.sante.fr
ARS Hauts-de-France	ARS-HDF-ART51@ars.sante.fr
ARS Île-de-France	ARS-IDF-ART51@ars.sante.fr
ARS Martinique	ARS-MARTINIQUE-ART51@ars.sante.fr
ARS Normandie	ARS-NORMANDIE-ART51@ars.sante.fr
ARS Nouvelle Aquitaine	ARS-NA-ART51@ars.sante.fr
ARS Occitanie	ARS-OC-ART51@ars.sante.fr
ARS Océan Indien	ARS-OI-ART51@ars.sante.fr
ARS Pays de la Loire	ARS-PDL-ART51@ars.sante.fr
ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur	ARS-PACA-ART51@ars.sante.fr